

QUELLES ACTIONS DE COMMUNICATION EXTERNE ?



La valorisation de l'engagement de l'entreprise en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle lui permet d'en retirer des avantages économiques et sociaux complémentaires.

Communiquer en externe sur la démarche de l'entreprise en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes permet de valoriser sa politique globale de RSE (Responsabilité Sociale/Sociétale d'Entreprise).

Ce faisant, l'entreprise met en avant ses valeurs et ses bonnes pratiques. Elle renforce son attractivité auprès de ses clients et de ses partenaires. Elle enrichit son image auprès du grand public et des pouvoirs publics.

En outre communiquer sur les engagements en faveur de l'égalité professionnelle permet d'attirer de nouveaux.elle.s candidat.e.s éventuel.le.s. Ce dernier point constitue un atout de poids dans le secteur du transport et de la logistique qui peut connaître des tensions de recrutement. Enfin, communiquer sur la question de l'égalité professionnelle contribue à l'amélioration du dialogue social et valorise l'entreprise aux yeux de ses salarié.e.s.

PRINCIPES CLÉS POUR UNE COMMUNICATION ÉGALITAIRE

N°1 - Adopter une écriture déclinée au masculin et au féminin. Lorsque vous présentez votre entreprise, vous pouvez mentionner, par exemple, collaborateurs et collaboratrices, directeurs et directrices...

N°2 - Recourir à quelques astuces en utilisant des mots épicènes. Les mots épicènes sont des mots dont la terminaison ne varie pas entre le féminin et le masculin. Ils évitent donc les problèmes d'accord. (Exemple : responsable, manager, cariste...). Il est aussi possible d'utiliser des mots qui « englobent ». On pense, par exemple, à une personne, l'encadrement, la direction, les équipes ...

N°3 Veiller à l'équilibre du nombre des femmes et des hommes dans les visuels.

N°4 Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération de personnes plutôt que l'ordre hiérarchique.

Comment l'entreprise peut-elle valoriser sa démarche d'égalité professionnelle en externe ?

> IDÉE D'ACTION N°1

Utiliser les supports de communication déjà existants

Promouvoir la démarche égalité de l'entreprise dans les outils de communication existants.

Il s'agit ici de ne pas oublier de présenter l'engagement de l'entreprise en matière d'égalité professionnelle via son site internet ou les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter, Viadeo...).

Les autres supports de communication et d'informations de l'entreprise peuvent aussi être mobilisés aisément (brochures, dépliants, rapports annuels, rapports RSE ou développement durable...).

> IDÉE D'ACTION N°2

Se faire labéliser

Se tourner vers une démarche de labellisation et participer à des prix/trophées égalité.

Différents acteurs publics ou parapublics proposent de valoriser l'engagement des entreprises en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle.

Par exemple, sous l'égide des pouvoirs publics, l'AFNOR propose le « Label égalité », l'OPE anime la « Charte de la parentalité » et l'APEC développe le « Trophée de l'égalité ».

> IDÉE D'ACTION N°3

Participer à des événements dédiés

Valoriser la démarche d'égalité de l'entreprise lors d'événements externes dédiés à l'égalité.

Pour avoir l'opportunité de développer des relations avec les médias ou les partenaires locaux sur le sujet de l'égalité professionnelle, votre entreprise peut participer à des conférences ou à des salons dédiés.

Ils sont organisés par la DRDFE, les Régions, les Départements ou les Municipalités. Il s'agit, en général, de mettre en avant des entreprises témoins vertueuses en égalité. De même, les Agences Régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) peuvent accompagner et relayer les actions égalité de l'entreprise.

Ces événements sont organisés notamment à l'occasion des temps forts de l'égalité professionnelle nationaux et internationaux, le 8 mars (journée internationale des droits des femmes), en octobre (Semaine de l'égalité professionnelle) et en novembre (Equal Pay Day »).

> IDÉE D'ACTION N°4

Prendre la parole et témoigner régulièrement

Témoigner via des réseaux dédiés à la promotion de l'égalité professionnelle.

Votre entreprise pourra valoriser son engagement en nouant des partenariats avec des structures telles que Femmes en mouvement, AFMD (Association Française des Managers de la Diversité), Capital Filles, Elle Active, Elles bougent, Fondation Face, Le Laboratoire Egalité. Ces acteurs offrent l'occasion de se faire reconnaître auprès d'acteurs privés ou publics.

Intervenir au sein de congrès/salons consacrés au transport et à la logistique.

Les salons professionnels sectoriels tels que SITL, Solutrans, Congrès sur les ITS... donnent l'occasion de communiquer sur votre démarche d'égalité. Que vous soyez exposants ou non, les programmes de conférences comportent généralement un chapitre éditorial réservé aux RH et à la RSE qui peut vous permettre de prendre la parole et de valoriser vos bonnes pratiques.

> IDÉE D'ACTION N°5

Communiquer par les offres d'emploi

Valoriser la démarche égalité au sein des offres d'emploi et descriptifs de poste

L'offre d'emploi constitue un excellent moyen pour partager et faire connaître les valeurs de votre société. Il s'agit, en particulier, de parvenir à attirer les meilleurs futurs collaborateurs ou collaboratrices de l'entreprise.

Au-delà de mentionner H/F dans l'intitulé de vos offres d'emploi, il s'agit d'abord de veiller à décliner l'ensemble du texte de l'annonce au masculin et au féminin.

De même, dans la description du poste, il est conseillé de veiller à ne pas détourner l'intérêt des femmes en mentionnant des qualités prétendument trop viriles.

Enfin, il est toujours indispensable de rappeler l'engagement de votre entreprise en faveur de l'égalité professionnelle et de la mixité.